

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°26S0024 - Travaux de Végétalisation de la cour haute et basse du nouveau groupe scolaire Jean Jaurès - Lot n°2 : Végétalisation de la cour basse du nouveau groupe scolaire Jean Jaurès Résidence - Avenant n° 1

N° : VA_DEC2026_575
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande publique,

décidons

De conclure avec la société France Environnement située à AVELIN (59710), titulaire du marché n°26S0024 - Travaux de Végétalisation de la cour haute et basse du nouveau groupe scolaire Jean Jaurès – Lot n°2 : Végétalisation de la cour basse du nouveau groupe scolaire Jean Jaurès Résidence, un avenant afin de prendre en compte une erreur matériel constaté sur la page n°1 et 7 des conditions générales d'achats :

- Page n°1 - La mention suivante a été ajoutée : « Marché de travaux à tranches ferme et optionnelles. Ces dernières sont détaillées dans la DPGF. » ;
- Page n°7 – Décomposition du contrat : une rubrique relative à la décomposition financière du marché a été ajoutée afin de faire apparaître distinctement les montants correspondant à la tranche ferme et à la tranche optionnelle.

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.3.1 Aménagement, urbanisme et promotion immobilière

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 21 août 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229102-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 28 août 2026